



Bègles, le village urbain

## Communiqué de presse

30 mai 2018

# Bègles va s'éteindre la nuit

**Dans la nuit du 4 au 5 juin 2018, la Ville de Bègles procédera à l'extinction de son éclairage public, entre 1h30 et 5h du matin. Dès le 7 juin, l'ensemble de son territoire ne sera plus éclairé la nuit.**

## Réduire la pollution lumineuse

Des enjeux écologiques, sanitaires et économiques sont à l'origine de cette décision. Des études ont démontré les conséquences de l'éclairage public de nuit sur la biodiversité et les écosystèmes, entraînant des déséquilibres de la faune et la flore. La santé humaine est aussi affectée avec des symptômes tels que des troubles du sommeil et une augmentation du stress. **Eteindre l'éclairage public, c'est réduire la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre.** La nuit et ses lumières naturelles reprennent leurs droits.



## Baisser la consommation énergétique

L'éclairage public de la commune fonctionne 4100 heures par an et représente un coût annuel de 290 000 € à la collectivité. Avec la coupure de l'éclairage public la nuit, ce sont **1277 heures par an de fonctionnement en moins et une économie annuelle attendue de 80 000 €**, soit 27,5% de la facture globale actuelle d'électricité.

## À l'écoute des habitants

Cette mesure sera accompagnée d'une concertation auprès des riverains par un questionnaire en ligne disponible sur le site de la Ville dès le 5 juin. D'autres villes voisines (Villeneuve d'Ornon, Le Taillan-Médoc, Blanquefort, Saint-Médard-en-Jalles, Pessac, Mérignac, Le Haillan) ont déjà mis en place l'extinction de leur éclairage public.

## Sécurité des usagers

La sécurité des piétons et cyclistes aux heures d'extinction de l'éclairage public passe par un équipement adapté afin qu'ils soient bien visibles des automobilistes. **La Ville de Bègles met ainsi à disposition de ses usagers des objets de sécurité disponibles sur quatre de ses sites municipaux (dans la limite des stocks disponibles) :** en Mairie, au Centre Communal d'Action Sociale, au Centre social et culturel l'Estey et à la Piscine municipale Les Bains.

### Contact Presse :

Mairie de Bègles – Service Communication et Protocole  
Lucie Lansmarie : [L.Lansmarie@mairie-begles.fr](mailto:L.Lansmarie@mairie-begles.fr) | 05 56 49 88 59  
Suzanne Galy : [S.Galy@mairie-begles.fr](mailto:S.Galy@mairie-begles.fr) | 05 56 49 88 12

Bègles, le village urbain

